

- broiler hatching eggs and chicks for chicken production.

2) In addition, thirteen categories of dairy products were maintained on the ICL in order to support supply management of industrial milk under the *Canadian Dairy Commission Act and the Farm Income Protection Act*:

- animal feeds containing more than 50% non-fat milk solids;
- butter;
- butterfat in any form;
- cheese of all types other than imitation cheese;
- buttermilk in dry, liquid or other form;
- dry casein and caseinates;
- skimmed milk in dry, liquid or other form;
- dry whole milk
- dry whey;
- evaporated and condensed milks;
- blends in dry, liquid or other form, not in a package prepared for marketing to the retail consumer and containing a minimum of 50 per cent, alone or in combination, of skimmed milk, casein, caseinates, buttermilk and whey;

- oeufs d'incubation de poulets de chair et poussins destinés à la production de poulets.

2) En outre, treize catégories de produits laitiers ont été maintenues sur la LMIC, à l'appui de la gestion de l'offre de lait industriel en application de la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et de la *Loi sur la protection du revenu agricole*:

- provendes contenant plus de 50 % de matières sèches dégraissées du lait;
- beurre;
- matière grasse du lait sous toutes formes;
- fromages de tous genres à l'exclusion des imitations;
- lait de beurre ou babeurre en poudre, liquide ou sous une autre forme;
- caséine ou caséinates en poudre;
- lait écrémé en poudre, liquide ou sous une autre forme;
- lait entier en poudre;
- petit lait en poudre;
- lait évaporé et lait concentré;
- mélanges secs, liquides ou sous une autre forme, non emballés pour la vente au détail et contenant au moins 50 pour cent de lait écrémé, de caséine, de caséinates, de lait de beurre ou babeurre et de petit-lait, ou d'une combinaison de ces ingrédients.